

Montréal
F. Dansereau & Frères, hôtel, dissol.
Deslongchamps & Cie, commer., dis.
A. Bourret & Cie, épici., gros et détail, nouv. soc.
Queen's Hotel Co, vente par huiss.
Z. Turpin, barbier, etc., offre ses affaires en vente.
Philéas Comto & Cie, entrep., nouv. soc.
Fortin & Cie, grôce, nouv. soc.
A. Laurin & Cie, chaussures, entrée dans les affaires.
J. T. Lyons, pharm., en diff. avec la Douane américaine.
Frank Mullin, cigares, entrée dans les affaires.
Casavant & St-Laurent, const. dissol.
R. Reinbold & Co, lithographe, vendu à Wm. Reinbold.
J. Emond & F. Gireaux, vins, nouv. soc.
Thos. Turgeon & Cie, barbiers, vendu à Mad. Thos. Turgeon.
J. Bergeron & Cie, chaussures, diss. et nouv. soc. formée.
Carsley & Co, Ltd., habits, dem. d'incorp.
J. W. Grier & Mudge, agents, diss.
Lightbound, Ralston & Co, gros et détail, liquidation.
Martel, Stewart & Co, peintres, nouv. soc.
P. Martineau & Cie, épici., abandonne épici. et maintenant agents d'immeubles.
Ranger & Lalonde, tailleurs, nouv. soc.
Theo. Schwartz, salon, fermé.
Senderson & Jeffrey, bouchers, diss.
N. Surprenant & Fils, tabacs, nouv. soc.
Taylor Hydraulic Air Compressing Co, Ltd., incorp.
Thibodeau & Bourdon, marchand de bois, diss., M. Thibodeau continuant les affaires.
Notre-Dame des Anges
E. G. Lavallé, moulin à scie, en opération.
Ottawa
J. B. Gravelle DeL., statuaire, vendu à Jos. Potary.
Québec
Jos. Gingras, charbon, entrée dans les affaires.
Simard & Moisan, rest., nouv. soc.
St-Benoit
Sévère Daoust, mag. gén., décédé.
St-Raymond
C. Guimond, hôtel, entrée dans les affaires.
St-Jean Port-Joli
Jos. Pelletier & Fils, mag. gén., cession.
St-Henri
F. Lenioux, tailleur, actif vendu.
Shawville
C. R. Morrison, carrossiers, S. A. Mackay, nommé curateur.
South Stukely
M. F. Goddard, distilleur, endom. par le feu.
Sweetsburgh
Wm. Jamieson, hôtel, vient de commencer ici.
Waterloo
Wood Mfg. Co, entrep., nouv. soc.
Hall & Clark, marbrier, entrée dans les affaires.

DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉ

"Simard & Moisan" marchands d'effets de seconde main—Joseph Simard & Jean Moisan, tous deux de Québec, associés.

"Compagnie de publication du Moniteur", Emile Gelly, de N. D. de la Victoire, avocat,—faisant affaires sous le nom ci-dessus.

"Damase Naud & Cie" Damase Nault de St Alban et Olivier St-Jean de Lachetvrotière, comté de Portneuf, associés.

"Jacques Sauviat & Cie" marchand-tailleur.—Eléonore Parent épouse séparée de biens de Jacques aînés Jean Sauviat, tous deux de Québec, faisant affaires sous le nom ci-dessus.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

"Desrosiers & Plamondon" peintres et décorateurs—Rosaire Plamondon & Jean Desrosiers, tous deux de Québec, associés.

"R. Leclerc & Frère" orfèvres et bijoutiers—Rosaire Leclerc & Lazaro Leclerc, tous deux ci-devant de Québec et maintenant de Montréal, associés.

"Compagnie de publication du Moniteur" Isidore Noel Belleau, Charles Darveau et Eusèbe Belleau, avocats, Edmond Dupré, négociant, et Joseph Alphonse Dumontier, notaire, tous de Lévis, et Emile Gelly de N. D. de la Victoire, avocat, associés.

—) : : : (—

La Cie de gaz naturel de Québec (limitée) vient de se former. Capital \$500,000. Représentants : Hon. J. A. Ouimet, C. T. Viau, H. E. Vautellet, H. H. Hogan, J. U. Emard de Montréal ; A. Caron de Longue-Pointe ; Eugène Coote, Buffalo. Siège des affaires Montréal.

En Europe, on n'est pas aussi scrupuleux qu'en Amérique.

Le gouvernement impérial allemand vient d'envoyer une circulaire "concernant le repos dominical dans l'exercice des métiers à l'exception de celui du commerce et les exceptions à la défense du travail du dimanche pour certaines branches d'industrie". Voici les industries qui, durant quelques heures marquées pour chacune, bénéficient de cette immunité : le jardinage d'art et de commerce, les établissements de gaz et ouvrage d'électricité, la boulangerie et la pâtisserie, la boucherie et la charcuterie, les barbiers et les coiffeurs, les établissements de distribution d'eau, les établissements de bains, les imprimeries de journaux, la photographie, les buffetiers, les fabriques d'eau minérales, l'industrie du vêtement et de lavage à la main, les brasseries, fabriques de glaces et laiteries. Citons le dispositif relatif au jardinage : "Il est permis d'occuper des ouvriers tous les jours de dimanche et de fête (à l'exception des bouquets, à tresser des couronnes et autres travaux analogues) pendant les heures laissées libres pour la vente de fleurs dans les lieux de vente ouverts au public." Le reste est à la hauteur de cette réglementation minutieuse. Il vaudrait mieux en revenir purement et simplement à la loi de Moïse. Sous la Restauration on défendit aussi en France le travail du dimanche, et M. Beugnot, préfet de police, ayant ordonné aux restaurants de fermer de neuf heures à midi, tandis que les pharmacies restaient ouvertes, on appela les purgations et leurs similaires "déjeuner à la Beugnot."

MARCHÉ DE BOSTON (en gros)

PRODUITS AGRICOLES

Pois et fèves.....	\$1.80 @ \$2.15	
Oufs.....	0.13	0.14½
<i>Graines de fourrage :</i>		
Timothy ouest, par minot.....	2.25	2.60
" nord.....	2.50	2.75
Trèfle ouest, par livre.....	0.08½	0.10
" nord.....	0.9	0.10
" blanc.....	0.23	0.28
" rouge.....	0.08	0.12
" Alsike.....	0.10½	0.12
" Luzerne.....	0.16	0.19
Herbe de verger, par minot.....	2.10	2.50
Maïs allemand.....	1.50	
" américain.....	1.15	1.28
Ségale.....	1.35	1.50
<i>Pois et pailles, par tonne</i>		
Foin N.Y. et Canada choix.....	14.00	15.00
" bon à pass.....	13.00	14.00
" Est ordinaire à choix.....	11.00	13.50
" commun à ordinaire.....	8.00	10.00
" beau.....	11.50	12.00
Trèfle mêlé.....	9.00	11.00
Paille seigle.....	14.00	14.50
" avoine.....	7.50	8.00
<i>Patates :</i>		
Houlton Rose, par minot.....	0.60	0.00
Hebron.....	0.60	0.00
Aroostook Hebron.....	0.55	0.00
" Rose.....	0.55	0.00
N. H.....	0.50	0.00
Blanches N.Y.....	0.60	0.00
Dakota Red.....	0.48	0.50
Nouveau Brunswick rose.....	0.50	0.55
" Hebron.....	0.50	0.55
<i>Volailles :</i>		
Poules Nord et Est franches tuées.....	0.20	0.22
" du printemps.....	0.20	0.25
Chapons.....	0.10	0.12
Dindons Ouest.....	0.11	0.13
Dindonneaux choix.....	0.15	0.18
Vieux.....	0.07	0.08
Canards verts.....	0.00	0.00
Oies.....	0.00	0.00
Jars.....	0.13	0.23
Volaille vivante.....	0.11	0.12
<i>Légumes :</i>		
Patates sucrées, Jersey.....	0.00	4.00
Betteraves par boîte.....	0.25	
" nouvelles, doz.....	1.25	
Panais, ble.....	0.50	
Carottes.....	0.00	0.75
Choux nouv. le quart.....	3.00	3.50
Choux-fleur Cal. p. caisse.....	3.50	
Navets Cape Cod, le baril.....	1.00	
" blancs, la boîte.....	0.00	1.00
Persil, la boîte.....	1.00	0.00
Laitue, 1 boîte.....	1.50	2.00
Episards nouv., ble.....	0.00	0.00
Tomates de serre, la lb.....	0.35	0.50
Navets Canada, le bri.....	0.90	1.00
Radis, la doz.....	0.35	0.50
Oignons indigènes, le bri.....	0.00	0.00
Oignons Bermudes, le c. l. s.....	1.15	1.25
Courges, le cent.....	1.25	1.50
Dandelion, minot.....	0.35	
Rhubarbe, par lb.....	0.02	0.00
Concombres.....	0.03	0.09
<i>Vitales et peaux :</i>		
Beuf Chicago.....	0.06	0.07½
Prime.....	0.07	0.08½
arrière q. rartiers.....	0.11½	0.12
avant.....	0.6½	0.07
2e qualité.....	0.04	0.06
Agneaux Est et Brighton.....	0.03	0.09½
Mouton Chicago choix.....	0.07	0.10
Agnelets.....	0.05	0.07
Veau extra.....	0.09	0.10
" autre.....	0.04	0.08
Cochons bouch. domest.....	0.06	0.06½
" d'abattoir.....		0.01
Peaux campagne vertes, plus de 75 lbs.....	0.06½	0.00
" campagne vertes, moins de 75 lbs.....	0.06½	0.00
" b. aff. ouest salé.....	0.09	0.09½
" veau 5 à 12 lbs.....	0.50	1.15
" au-dessus du poids.....	1.00	1.20
agneaux.....	0.10	0.20
Suif brut.....	0.01½	0.02½
" livré en ville.....	0.04	0.04½
" campagne.....	0.04	0.00
<i>Fromage et fromage :</i>		
Beurre crémiers choix.....	0.00	0.17
1er et extra 1er.....	0.15	0.16
limit. crém. extra.....	0.11	0.13
factory choix.....	0.12	0.13
petites btes, crém. extra.....		0.18
Fromage N., pleine crème.....	0.09	0.10
1er.....	0.07	0.08
Ouest choix.....	0.08	0.09
passable à bon.....	0.05	0.07
Ecrémé.....	0.02	0.05

—0:0:0—